

Le 15 janvier 2021

Monsieur Bruno TRACHE
Maire de la Commune
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCAION**

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle Europa le **jeudi 21 janvier à 18h30**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

III- Sécurité-Tranquillité publique

IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

- ✓ Modification du Règlement Intérieur du multi-accueil
- ✓ Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Pierre BAUDEL (intervention de Monsieur Laurent Carton , Inspecteur de circonscription)

VI-Festivités-Cérémonies-Culture

VII-Sport-Associations

VIII-Communication-Numérique

Questions diverses et notamment : vente de terrain communaux.

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire



Bruno TRACHE *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 21 janvier à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 15 janvier courant, dont un exemplaire a été affiché à
la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET.

Madame Floriane DUBOIS est élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification du Règlement de fonctionnement du multi-accueil

Considérant la demande de modification du Règlement de fonctionnement par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais dans le cadre du renouvellement de la convention relative à la Prestation de Service Unique ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-DE VALIDER les modifications apportées au Règlement de Fonctionnement du Multi-accueil l'Orée du Jour ci-annexé.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus



Le maire
Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 21 janvier à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 15 janvier courant, dont un exemplaire a été affiché à
la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Angélique WALBECQ, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET.

Madame Floriane DUBOIS est élue secrétaire de séance.

OBJET : Fusion des écoles maternelle et élémentaire Pierre Baudel

Considérant la baisse des naissances constatée ces dernières années dans la commune et l'impact sur les effectifs de l'école maternelle Pierre Baudel et à moyen terme sur ceux de l'école élémentaire ;

Considérant les projections de la carte scolaire sur 4 ans et le risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle et d'une classe à l'école élémentaire ;

Considérant la proposition de fusion entre les écoles présentée par M Carton, Inspecteur de circonscription afin de créer un groupe scolaire unique et ainsi permettre de limiter les fermetures de classes ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire en date du 19 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-DE DONNER un avis favorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Pierre BAUDEL pour la rentrée scolaire 2021.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

